

Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2021 par téléconférence à dix- huit heures.

Sont présents à cette réunion :

Margaret Hackett
Salomon Grenier
Elizabeth Thériault
Lida Francoeur

Est absent : Larry Dow

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assistent également à la séance: Sylvie Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

01-2021

RÉUNION PAR TÉLÉCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-108, daté du 30 décembre 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la présente séance du conseil sera tenue par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adoptée

02-2021

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

03-2021

LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 7, 10 ET DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Salomon Grenier, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 4, 10, et 14 décembre 2020 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

04-2021

COMPTES

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Salomon Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes au montant de \$357 659.42 pour le mois de décembre 2020 soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à les payer.

Je soussignée, Sylvie Francoeur, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

Sylvie Francoeur, directrice générale

Adoptée

05-2021

PRÉLÈVEMENTS D'EAU POTABLE

Il est proposé par Salomon Grenier, appuyé par Elisabeth Thériault et résolu à l'unanimité du conseil que la municipalité procède à l'échantillonnage d'eau potable dans les résidences privées se situant dans la zone de l'ancien dépotoir et dans la zone du de l'ancien dépôt en rangées situés au Petit 2^e rang après le 8 février 2021.

Adoptée

06-2021

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par Elisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité débute leur réunion du 11 janvier et du 1^{er} février 2021 à 18 heures au lieu de 19 heures à cause du couvre-feu.

Adoptée

07-2021

AUTORISATION DE LA PRÉSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par Salomon Grenier, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité a déterminé que

la présence de la directrice générale au bureau municipal est jugée nécessaire pour la poursuite des activités ou des services essentiels.

Adoptée

08-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2020-02 CONCERNANT L'ACTIVITÉ MINIÈRE MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011.09.100B « RÉGLEMENT DE ZONAGE »

ATTENDU QUE la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure visant à intégrer et à rendre applicables la cartographie relative aux territoires incompatibles avec l'activité minière et les dispositions normatives associées est entré en vigueur conformément à la Loi en date du 18 juin 2020 ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Hope Town peut modifier le contenu de son règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal ;

ATTENDU QU'un Avis de motion du Règlement numéro 2020-02 a été donné le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le Règlement numéro 2020-02 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du Règlement numéro 2020-02 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Salomon Grenier, appuyé par Lida Francoeur et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil que le Règlement numéro 2020-02 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town soit adopté.

Adoptée

09-2021

HEURES D'OUVERTURE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Elisabeth Thériault et résolu à l'unanimité du conseil que la municipalité de Hope Town, suite au couvre-feu donné par le gouvernement provincial de 20 h à 5 h, change les heures d'ouverture de la patinoire extérieur pour 13 h à 16 h et de 17 h à 19 h et pour l'entretien de la patinoire, la municipalité a fourni une lettre de déplacement à son employé saisonnier hivernal, Daniel Gignac.

Adoptée

010-2021

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE L'ADMQ

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Elisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité renouvelle l'adhésion de l'ADMQ pour la directrice générale.

Adoptée

011-2021

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise la directrice générale à payer ces comptes à l'avance selon la date d'échéance des factures :

- Télus
- Les salaires
- Garage Eric Grenier
- Petite Caisse
- Hydro-QC
- Les retenues salariales
- Allan Robinson
- Frais juridiques

Adoptée

012-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Salomon Grenier que la séance soit levée, 18h55.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Maire

Sylvie Francoeur
Directrice générale